

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PORTANT AFFECTATION ET FONCTION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.512-23,

Vu l'arrêté n°03/2025 du 18 décembre 2025 portant organisation des services départementaux,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 9 décembre 2025,

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE :

Article 1:

Madame Caroline Krawczyk-Puchois est affectée à temps complet, au pôle ressources et accompagnement - mission documentation information et ingénierie documentaire à compter du 1^{er} janvier 2026, pour exercer les fonctions de chargée de mission documentaire.

La résidence administrative de l'intéressée est fixée à Arras.

Arras, le 23 décembre 2025
Pour le Président du Conseil départemental,

Notifié le :

Signature de l'agent :



Signé électroniquement par
Adeline PENEZ-HANNEDOUCHE, par délégation de
Caroline MEZIERE
Directrice adjointe des ressources humaines

Ampliations destinées à :

- Paierie départementale
- Madame Sylvie Prévost (2062)
- PRA – DRH/DAPARH/mission pilotage des effectifs et des données sociales
- PRA-MDID

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai à compter de la notification ou de la publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Amplification de son affichage
062-226200012-20260102-PH5047RD0126-AI
Date de réception préfecture : 05/01/2026